

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association les petits frères des Pauvres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association les petits frères des Pauvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

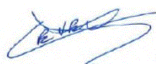
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Estelle EVEN

**PETITS FRÈRES
DES PAUVRES**

Non à l'isolement de nos aînés



COMPTES

ANNUELS

au 31 décembre 2024

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 218 433	4 349 457	868 976	720 911
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 993 616	4 349 457	644 159	472 838
Immobilisations incorporelles en cours	224 817		224 817	248 074
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 309 139	56 839 720	66 469 419	65 228 560
Terrains	479 958		479 958	479 958
Constructions, gros œuvre	54 704 259	31 753 920	22 950 338	23 984 262
Matériel & mobilier	3 911 930	2 881 015	1 030 915	1 156 980
Agencements, installations	22 855 963	19 239 906	3 616 057	4 432 051
Matériel de transport	2 124 796	1 628 095	496 701	145 776
Matériel de bureau & informatique	923 185	840 676	82 510	103 419
Immobilisations corporelles en cours	1 069 115		1 069 115	1 544 069
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	37 239 932	496 107	36 743 825	33 382 045
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 821 475	952 978	39 868 497	34 750 255
Participations	9 810 000	9 900	9 800 100	9 800 100
Autres titres immobilisés	30 576 476	943 078	29 633 398	24 488 705
Prêts	27 722		27 722	39 095
Autres	407 278		407 278	422 355
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	169 349 046	62 142 155	107 206 892	100 699 726
CRÉANCES	35 838 017	220 260	35 617 757	28 591 276
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 083 678	21 643	1 062 036	522 905
Créances reçues par legs ou donations	25 917 201	132 471	25 784 730	19 803 534
Autres	8 837 138	66 146	8 770 992	8 264 837
VMP & DISPONIBILITÉS	27 608 241		27 608 241	32 108 142
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 608 241		27 608 241	32 108 142
COMPTES DE RÉGULARISATION	663 361		663 361	303 849
Charges constatées d'avance	663 361		663 361	303 849
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	64 109 619	220 260	63 889 359	61 003 268
Ecart de conversion actif - TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	233 458 666	62 362 415	171 096 251	161 702 993

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	40 185 711	41 745 614
Fonds propres statutaires	36 965 768	38 470 942
Fonds propres complémentaires	78 604	78 604
Ecart de réévaluation	3 141 339	3 196 068
Réserves	35 814 785	27 430 251
Réserves pour projet de l'entité	25 809 269	17 424 735
Autres	10 005 516	10 005 516
Report à nouveau	11 625 770	10 120 596
Excédent (déficit de l'année)	(749 629)	8 384 534
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	86 876 637	87 680 995
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements	770 627	952 513
FONDS PROPRES - TOTAL I	87 647 264	88 633 508
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations	56 041 949	45 053 930
Fonds dédiés	1 561 137	1 916 943
FONDS REPORTES ET DEDIES - TOTAL II	57 603 086	46 970 873
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	1 144 956	1 044 081
Provisions pour charges	1 183 676	1 370 654
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	2 328 632	2 414 735
DETTES	19 699 216	20 826 838
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 608 600	1 803 630
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 519 696	2 606 343
Dettes des legs ou donations	6 390 453	8 050 092
Dettes fiscales et sociales	6 458 221	6 385 012
Autres dettes	2 722 246	1 981 761
COMPTES DE RÉGULARISATION	3 818 053	2 857 039
Produits constatés d'avance	3 818 053	2 857 039
DETTES - TOTAL IV	23 517 269	23 683 877
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	171 096 251	161 702 993

COMPTE DE RESULTAT

	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	395 369	510 836
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 511 275	3 453 959
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	18 080 435	17 805 107
Mécénats	2 231 650	3 276 148
Legs & donations	35 699 408	40 278 991
Contributions financières	1 344 952	1 738 612
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	30 000	159 730
Utilisation des fonds dédiés	928 670	379 457
Autres produits	1 273 836	1 842 255
Total produits d'exploitation (I)	63 495 596	69 445 095
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 305 061	2 132 028
Autres achats et charges externes	19 684 509	18 326 178
Services extérieurs	10 264 844	9 567 720
Personnel extérieur	297 618	291 723
Autres services extérieurs	9 122 047	8 466 735
Aides financières	10 484 379	9 978 807
Impôts, taxes et versements assimilés	2 344 888	2 212 221
Salaires et traitements	16 922 672	16 029 974
Charges sociales	9 203 199	8 341 650
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 702 673	3 908 027
Dotations aux provisions	220 639,98	445 000
Reports en fonds dédiés	572 864	272 411
Autres charges	1 317 977	1 884 732
Total charges d'exploitation (II)	66 758 862	63 531 026
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(3 263 266)	5 914 069

<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	419 208	572 210
Autres intérêts et produits assimilés	415 602	421 144
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	635 535	233 971
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 417 463	1 568 006
Total des produits financiers (III)	2 887 809	2 795 331
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Dotations amor.& prov.charges financières	943 078	399 961
Intérêts et charges assimilées	71 845	66 119
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	1 014 923	466 079
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 872 886	2 329 252
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
Sur opérations de gestion	60 834	29 581
Sur opérations de capital	1 019 393	358 315
-		
Total des produits exceptionnels (V)	1 080 227	387 896
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
Sur opérations de gestion	6 105	11 727
Sur opérations de capital	316 138	65 644
Total des Charges exceptionnelles (VI)	322 243	77 371
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	757 984	310 525
<u>Impôts sur les sociétés</u>		
Impôts sur les sociétés	117 233	169 312
Impôts sur les bénéfices (VIII)	117 233	169 312
Total des produits	67 463 632	72 628 322
Total des charges	68 213 261	64 243 788
EXCEDENT OU (DEFICIT)	(749 629)	8 384 534

<u>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>	2024	2023
Dons en nature	441 570	347 538
Prestations en nature	1 147 453	525 850
Bénévolat	67 819 478	65 623 081
Total	69 408 501	66 496 469
Dons matériels en nature	429 050	336 758
Mise à disposition gratuite de biens	43 869	41 159
Prestations en nature	100 937	43 064
Personnel bénévole	68 834 645	66 075 488
Total	69 408 501	66 496 469

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

1	Préambule.....	1
2	Présentation de l'association et de ses activités	1
2.1	Présentation de l'association.....	1
2.2	Faits significatifs.....	1
3	Règles et méthodes comptables.....	4
3.1	Principes comptables.....	4
3.2	Evènements postérieurs à la clôture	4
3.3	Changements de méthodes comptables.....	4
3.4	Principales méthodes utilisées	4
3.4.1	Immobilisations corporelles.....	4
3.4.2	Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés	5
3.4.3	Créances et dettes	6
3.4.4	Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières	6
3.4.5	Situation nette	6
3.4.6	Subventions d'investissement sur biens renouvelables	7
3.4.7	Indemnités de fin de carrière.....	7
4	Informations relatives au bilan	8
4.1	Actif	8
4.1.1	Tableau des immobilisations	8
4.1.2	Tableau des amortissements.....	8
4.1.3	Provisions des legs et donations.....	8
4.1.4	Etat des créances	9
4.1.5	Titres et valeurs mobilières de placement.....	10
4.2	Passif.....	12
4.2.1	Variation des fonds propres	12
4.2.2	Suivi des fonds dédiés (en euros)	14
4.2.3	Tableau des provisions pour risques et charges et Tableau des Fonds reportés	15
4.2.4	Etat des dettes	16
	Détail des Charges à payer et Produits à recevoir.....	17
4.2.6	Produits et charges des legs et donations (produits en négatif)	18
5	Autres informations	19
5.1.1	Contributions volontaires en nature.....	19
5.1.2	Dons en nature	19
5.1.3	Engagements hors bilan.....	19

5.2	Effectif salarié	20
5.3	Honoraires du commissaire aux comptes	21
5.4	Information sur les rémunérations des dirigeants	21
5.5	Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (version synthétique)	21
5.6	Compte de résultat par origine et destination (en Euros).....	23
5.7	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (en Euros).....	24

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : **171 096 251** €
- Total des charges au compte de résultat : **68 213 261** €
- Résultat de l'exercice : **(749 629)** €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont les plus significatives pour l'obtention d'une l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 *Présentation de l'association*

L'Association Petits Frères des Pauvres, régie par la loi du 1er Juillet 1901, constituée le 13 Avril 1946, a pour objet « **d'aider et de servir, dans un esprit de gratuité les Pauvres et par priorité les personnes âgées, isolées, démunies, infirmes ou impotentes, par des moyens et dans des conditions appropriées à chacune d'elles** ». (Art. 1.01 des statuts).

Par décret en forme de règlement d'administration publique en date du 21 Août 1981, l'Association a obtenu la **Reconnaissance d'Utilité Publique**.

L'Association est composée de 13 Fraternités régionales et leurs équipes d'action, soutenues par les équipes du siège. Chaque équipe d'action des Petits Frères des Pauvres, composée de bénévoles et soutenue par des salariés, met en œuvre le projet associatif et constitue un projet d'équipe.

Le financement de l'Association repose principalement sur la générosité du public, à travers les legs et les dons. Il se diversifie en donnant une place croissante aux subventions publiques et aux financements privés apportés par des fondations et entreprises.

2.2 *Faits significatifs*

Néant

2.2.3 Utilisation de la Réserve d'aide à la personne

Cette réserve a été constituée par décision de l'Assemblée Générale du 20 juin 1998, et a été dotée jusqu'à l'AG du 21 juin 2014 pour un montant total de 15 362 K€.

Depuis sa constitution, les dépenses faites au titre de cette réserve dans le courant d'une année (N) sont reprises l'année suivante (N+1), sur la réserve. En 2011, cependant, les aides aux personnes accompagnées ont été financées par une campagne spécifique de recherche de dons.

Au 31 décembre 2024, il restait au compte de la réserve d'aide à la personne un montant de 4 807 k€.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de ne pas utiliser la réserve au titre de cet exercice.

Utilisation de la réserve en k€	Utilisations			Solde de la réserve
	des années précédentes de 1999 à 2024	de l'année 2024	Total de l'utilisation de cette réserve	
Utilisations				
- Aides en hébergement collectif	8 272	0	8 272	
- Aides à domicile et aux personnes en situation de précarité	3 283	0	3 283	
Total utilisations	11 555	0	11 555	
- Dotations à la réserve d'aide à la personne votées lors des AG du 20/06/1998 à celle du 17/06/2023				16 362
- Affectations déjà faites lors des AG antérieures				(11 555)
- Solde de la réserve 31/12/2022				4 807
- Affectations des dépenses 2023 lors de la prochaine AG du 15 juin 2024				0
- Solde de la réserve restant disponible après affectation				4 807

2.2.4 Aides apportées au Fonds de dotation « Transmission et Fraternité »

Ce Fonds de dotation a été créé en 2011 pour recevoir les legs de personnes accompagnées par l'Association et dont elle refuse par déontologie de bénéficier. Depuis le 01/01/2012, ces legs figurent au compte de résultat, et ont représenté en 2024 :

- Montant reçu et comptabilisé en produit d'exploitation :	390 107	€
- Frais de traitement de dossier, calculés de façon forfaitaire, et comptabilisés en charges :	35 136	€
- Frais de succession :	412	€
- Montant net versé au Fonds de dotation « Transmission et Fraternité » et comptabilisé en charge d'exploitation :	354 559	€

2.2.5 Autres structures en lien avec Petits Frères des Pauvres

- Fondation des Petits Frères des Pauvres
- Champ Marie (intermédiation locative en faveur de personnes en situation de précarité)
- Petits Frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements (PFP-AGE)
- Fédération internationale des Petits Frères des Pauvres
- SCI Armand Marquiset, qui est propriétaire et gère le lieu d'accueil et d'animation national (LAAN ou 19|46)

- Fédération des Amis des Petits Frères des Pauvres (en cours de dissolution)

Au 31 décembre 2024, les données juridiques et financières disponibles concernant ces entités peuvent se résumer de la façon suivante :

ENTITES	STATUTS			CONVENTIONS			FINANCE- MENTS	DONNES FINANCIERES	
	Membres PFP de droit à l'organe dirigeant	Accord PFP pour approbation & modif. statuts	Dévolution patrimoniale	Convention signée	Personnel mis à disposition	Mise à disposition locaux	Dotations K€	Total Bilan K€	Résultat K€
Fondation Petits Frères des Pauvres	6		PFP	OUI	NON	NON	---	199 567	7 879
Champ Marie	3	OUI	PFP	NON	NON	NON	---	---	---
PFP-AGE	9	OUI	PFP	OUI	OUI	OUI	7 020	7 663	32
SCI Armand Marquiset	2 associés	OUI	PFP		NON	---	---	---	---

Les administrateurs visés par ces conventions sont les suivants :

Fondation Petits Frères des Pauvres : Anne-Marie Moriquand et Alain Villez
PFP – AGE : Anne Généau, Martine Roth, Alain Villez

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte à compter du 1^{er} janvier 2020 des dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3.2 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

3.3 Changements de méthodes comptables

Néant

3.4 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations stables se définissent comme étant les emplois permanents affectés à l'activité directe et au fonctionnement de l'association.

3.4.1.1 Valeurs brutes

Les immobilisations sont comptabilisées sous réserve d'une valeur unitaire supérieure à 1 000 € hors taxes.

Les ensembles immobiliers ont été réévalués en 1980. L'écart de réévaluation dégagé figure sur une ligne spécifique des fonds propres. Les évolutions de valeur depuis 1980 ne sont pas appréhendées.

Application de l'approche par composant

A compter du 01/01/2006, suite aux règlements CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, 2003-07 modifiant l'article 15 du règlement n° 2002-10 et 2004-06, repris par le règlement ANC 2014.03, relatif à la définition de la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les principes de comptabilisation et modes d'amortissement des immeubles ont été faits en tenant compte de la réalité des biens détenus par l'association et de leur valeur au bilan.

Pour les bâtiments : six composants :

- Structures
- Ravalement, menuiserie extérieure
- Chauffage
- Toiture, étanchéité
- Ascenseurs
- Électricité, plomberie, sanitaires

Pour les locaux à l'intérieur d'immeubles collectifs (notamment les locaux des fraternités) : deux composants

- Structures
- Travaux collectifs

3.4.1.2 Amortissements

Seules font l'objet d'une dépréciation par voie d'amortissement les immobilisations appelées à se dévaluer dans le temps. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses répétitives sur une période donnée.

Par voie de conséquence et sous réserve qu'il n'y ait pas à constater de dépréciation exceptionnelle du bien par rapport à sa valeur d'acquisition, les éléments de patrimoine générateurs de plus-values latentes ne sont pas dépréciés par voie d'amortissement.

Taux appliqués

Immobilisations incorporelles

Caveaux et concessions : amortissements suivant le nombre de places occupées.

Logiciels : soit 5 ans, soit 3 ans

Immobilisations corporelles

Terrains : Ne sont pas amortissables, aucune perte de valeur n'étant à constater.

Immeubles :

Amortissement des structures :

- La structure des immeubles, maisons de vacances ou locaux en immeubles collectifs n'a fait l'objet d'aucun amortissement, la valeur résiduelle étant estimée supérieure à la valeur historique.

- La structure du Centre de Rencontre des Générations fait l'objet d'un amortissement sur 50 ans, car l'association dispose de droits sur l'immeuble pour cette durée (bail à construction).

Amortissement des composants :

Les durées d'amortissement sont différenciées de la manière suivante :

- | | |
|--|--------|
| - Ravalement, menuiserie extérieure : | 15 ans |
| - Chauffage : | 15 ans |
| - Toiture, étanchéité : | 25 ans |
| - Ascenseurs : | 20 ans |
| - Électricité, plomberie, sanitaires : | 10 ans |

Autres Immobilisations corporelles :

- | | |
|--|--------------|
| - Électricité, plomberie, sanitaires : | 10 ans |
| - Travaux d'amélioration, gros travaux antérieurs à 2007: | 10 ou 20 ans |
| - Mobiliers et matériels, agencements, aménagements et installations : | 10 ans |
| (Sauf les mobiliers anciens et les objets d'art qui ne sont pas amortissables) | |
| - Matériels de bureau : | 5 ans |
| - Matériels de transport : | 4 ans |

Mode d'amortissement : linéaire

Les amortissements sont calculés au prorata temporis selon les règles habituelles applicables en la matière.

3.4.2 Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Concernant les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1^{er} janvier 2020, et destinés à être cédés :

- Les biens reçus en legs et donations par l'Association au cours de l'exercice sont portés à l'actif à la date d'acceptation par le Conseil d'administration.
- Ils sont comptabilisés en immobilisation si leur nature le justifie, sans pour autant être amortis. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant en cas de perte de valeur.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en « dettes des legs et donations », également lors de l'acceptation. Elles sont éventuellement réévaluées pendant la durée de traitement du dossier, sur la base des relevés fournis par les études de notaires.

3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières

La distinction entre les immobilisations financières (classe 2 = titres à long terme) et les valeurs mobilières de placement (classe 5 = titres de trésorerie) revient à différencier les supports de placement selon leur horizon de placement : ils sont immobilisés s'ils sont détenus pour une gestion à long terme, et ne le sont pas pour un horizon plus court. Les livrets de placement servant au financement des dépenses courantes sont, eux, comptabilisés en disponibilités. Les placements financiers sont distingués selon la nature du placement.

Valorisation au bilan

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

S'il advient que le cours probable de négociation devient inférieur au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. Elle figure au bilan et est dotée par le compte de résultat.

Cessions

Le produit net est enregistré en produits financiers selon la méthode FIFO.

La plus ou moins-value de réalisation des immobilisations financières est présentée en produit ou en charge financière.

3.4.5 Situation nette

Les comptes de *fonds propres, réserves et report à nouveau* reprennent l'ensemble des ressources propres de l'association.

L'assemblée générale du 24 juin 2017 a décidé de restructurer les fonds propres de la façon suivante :

3.4.5.1 Les fonds propres sans droits de reprise

- Valeur d'origine de l'immobilier

Ce compte représente les ressources passées affectées au financement des investissements sous forme de terrains et d'ensembles immobiliers nécessaires au but poursuivi par l'association, déduction faite des amortissements cumulés sur les travaux de gros œuvre.

- Valeur d'origine des titres de la dotation

Ce compte enregistre la valeur comptable d'origine d'un portefeuille titres statutaire, d'une valeur minimale de 1 500 euros, ainsi que le résultat cumulé de la capitalisation annuelle de 10 % au moins des revenus de ce portefeuille.

Toute affectation est décidée par l'Assemblée Générale. Tout retrait ne peut être opéré qu'après autorisation administrative ou en cas de liquidation de l'association.

3.4.5.2 Ecart de réévaluation libre de l'immobilier

Ce compte représente le montant de l'écart de réévaluation de l'immobilier dégagé lors de la réévaluation libre faite en 1980.

3.4.5.3 Les réserves

Les réserves de développement peuvent être dotées par décision d'AG.

- Réserve de développement France

Cette réserve est utilisée pour l'absorption des déficits, dans le cadre du développement de l'association.

- Réserve de développement international

Cette réserve est destinée à financer des dépenses hors de France, notamment des opérations de collecte de fonds.

- Réserve d'investissement

Cette réserve est destinée à financer l'acquisition d'immobilisations dans le cadre du développement de l'association.

- Réserve d'aide à la personne

Cette réserve a été constituée en vue d'apporter aux personnes âgées et aux personnes en situation de précarité suivies par les petits frères une aide financière à long terme en raison des difficultés rencontrées par ces personnes, aide que l'association s'engage à prolonger dans la durée en fonction des besoins de ces personnes.

(Voir détail au chapitre « mouvements significatifs de l'exercice »).

- Réserve de sécurité

Cette réserve est destinée à faire face à des événements qui affecteraient ponctuellement la collecte de fonds : grève de la poste, crise politique

3.4.5.4 Report à nouveau

Il regroupe les ressources dégagées qui n'ont pas reçu d'affectation particulière.

3.4.6 Subventions d'investissement sur biens renouvelables

A partir de l'exercice 2020, en application du règlement 2018-06 de l'ANC, elles sont amorties au rythme du bien financé.

Le principe retenu par l'Association est la détermination d'une durée moyenne d'amortissement pour chacun des bâtiments détenus. Cette durée est calculée en divisant la valeur brute de tous les composants non-amortis d'un bâtiment par la valeur de la dernière annuité d'amortissement, tous composants confondus. Elle est ensuite appliquée pour amortir les subventions d'investissement se rapportant au bâtiment.

Les reprises correspondant à l'amortissement au titre de l'exercice clôturé sont constatées soit en compte 78952000 – *Reprise de fonds dédiés sur financements privés d'investissement* pour les contributions financières reçues d'entités privées, soit en compte 77700000 – *Quote-part de subventions d'investissements virées au compte de résultat* pour les subventions d'investissement reçues d'entités publiques.

3.4.7 Indemnités de fin de carrière

Droits acquis au départ à la retraite des salariés	1 110 390 €
--	-------------

Hypothèses de calcul :

- Calcul sur le salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Taux d'actualisation à 12 ans : 0,90%
- Taux de charges patronales : 59.06%
- Age légal de départ à la retraite : 64 ans
- Droits acquis à la retraite : 1/8 de mois par année d'ancienneté, limité à 6 mois
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités fournies par l'INSEE
- Coefficients de fidélité du personnel :

Moins de 25 ans : 32.44%	De 25 à 29 ans : 44.79%	De 30 à 34 ans : 56.54%
De 35 à 39 ans : 67,92%	De 40 à 44 ans : 79.05%	De 45 à 49 ans : 89.35%
De 50 à 54 ans : 95,78%	De 55 à 59 ans : 98.71%	De 60 à 63 ans : 99,50%
64 ans : 99,90%	65 ans et plus : 100,00%	

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

	Immobilisations en début d'exercice 31/12/2023	Mouvements de l'exercice 2024			Immobilisations en fin d'exercice 31/12/2024
		Achats, Entrées	Ventes, Sorties	Reclassements	
Immobilisations incorporelles	4 613 299	467 919	(87 603)		4 993 616
Immobilisations incorporelles en cours	248 074	253 169	(276 426)		224 817
Terrains	479 958				479 958
Constructions, gros œuvre	53 715 971	1 290 962	(302 675)		54 704 259
Autres immobilisations	29 281 043	897 490	(362 659)		29 815 875
Immobilisations corporelles en cours	1 544 069	952 143	(1 427 096)		1 069 115
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	34 229 742	12 627 444	(9 617 254)		37 239 932
Immobilisations financières	35 395 690	21 239 636	(15 813 851)		40 821 475
TOTAUX	159 507 846	37 728 763	(27 887 563)		169 349 046

4.1.2 Tableau des amortissements

	Amortissements en début d'exercice 31/12/2023	Mouvements de l'exercice 2024			Amortissements en fin d'exercice 31/12/2024
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Amortissements immobilisations incorporelles	4 140 462	208 995			4 349 457
Amortissements ensembles immobiliers	29 731 709	2 024 836	(2 625)		31 753 920
Amortissements autres immobilisations	23 442 817	1 472 959	(326 083)		24 589 693
TOTAUX	57 314 988	3 706 790	(328 709)		60 693 069

4.1.3 Provisions des legs et donations

	Provisions en début d'exercice 31/12/2023	Mouvements de l'exercice 2024			Provisions en fin d'exercice 31/12/2024
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Prov. pour dépréciation et contentieux /Legs et donations	847 697	2 166 901	(2 518 491)		496 107
TOTAUX	847 697	2 166 901	(2 518 491)		496 107

4.1.4 Etat des créances

	Montant brut au 31/12/2024	A moins d'un an	A plus d'un an
<u>De l'actif immobilisé</u>			-
Prêts	27 722	13 861	13 861
Dépôts & cautionnements	295 688		295 688
<u>De l'actif circulant</u>			
- Usagers & comptes rattachés	1 062 036	1 062 036	
- Créances reçues par legs ou donations	25 917 201	25 917 201	
Autres créances	8 837 138	8 837 138	
Créances fiscales et sociales			
Comptes courants	2 131 500	2 131 500	
Subventions à recevoir	4 797 646	4 797 646	
Autres créances	964 719	964 719	
Produits à recevoir	943 273	943 273	
<u>Comptes de régularisation</u>			
Charges constatées d'avance	663 361	663 361	
TOTAL	36 803 146	36 493 597	309 549

4.1.5 Titres et valeurs mobilières de placement

VALEURS BRUTES	MOUVEMENTS DE L'ANNEE EN VALEURS HISTORIQUES					PLUS/MOINS VALUES REALISEES & PRODUITS FINANCIERS			
	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan					Titres & VMP	Plus & moins	Produits	Total
	Titres & VMP				en fin				
	en début d'exercice 31/12/2023	Souscriptions 2024	Ventes, Sorties 2024	Reclassements		d'exercice 31/12/2024	values	financiers	2024
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Participations	9 810 000					9 810 000			
	9 810 000					9 810 000			
Titres stables									
- Autres titres stables	25 124 240	20 986 779	(15 534 543)			30 576 476		415 602	415 602
	25 124 240	20 986 779	(15 534 543)			30 576 476		415 602	415 602
	34 934 240	20 986 779	(15 534 543)			40 386 476			
TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES									
Comptes sur livret									
- Livret Société Générale	7 176 838	8 987 678	(10 950 124)			5 214 392		187 554	187 554
- Livrets CIC	3 356 844	7 630 005	(8 950 000)			2 036 849		30 005	30 005
- SICAV et autres	16 397 646	2 408 069	(3 751 570)			15 054 145			
	26 931 328	19 025 752	(23 651 694)			22 305 386		217 559	217 559
	61 865 568	40 012 531	(39 186 237)			62 691 861		633 161	633 161

DECOMPOSITION DES TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT EN FIN D'ANNEE									
VALEURS BRUTES	TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						PLUS & MOINS VALUES		INTERETS COURUS compta- bilisés au 31/12/2024
	Placements en produits à long terme (Actions et obligations)		Placements en produits à court terme (Sicav, FCP...) Bons de caisse, Divers)		Total de l'ensemble des titres		LATENTES au 31/12/2024		
	Valeurs historiques	Valeurs vénales	Valeurs historiques	Valeurs vénales	Valeurs historiques	Valeurs vénales	Plus values	Moins values	
	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2024	Valeurs des titres au 31/12/2024	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2024	Valeurs des titres au 31/12/2024	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2024	Valeurs des titres au 31/12/2024	non compta- bilisées au 31/12/2024	Ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/2024	
<u>TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>									
Participations	9 810 000	9 800 100			9 810 000	9 800 100		(9 900)	
Titres stables	30 576 476	31 772 316			30 576 476	31 772 316		(943 078)	
	40 386 476	41 572 416			40 386 476	41 572 416		(952 978)	
<u>TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES</u>									
Comptes sur livret et SICAV			22 305 386	23 037 147	22 305 386	23 037 147			
			22 305 386	23 037 147	62 691 861	64 609 562		(952 978)	

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

	31/12/2023		31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise - Reprise écart de réévaluation libre de l'immobilier - Reprise valeur d'origine de l'immobilier - - -	41 745 614	(54 729) (1 505 174) (1 559 903)	40 185 711
Réserves Autres réserves Délibération de l'AG du - Dotations aux réserves - Reprises sur les réserves - Utilisation du fonds d'aide à la personne	27 430 251	8 384 534 8 384 534	35 814 785
Report à nouveau - Augmentations de l'exercice - Reprises de l'exercice	10 120 596	1 505 174 1 505 174	11 625 770
Excédent (déficit) de l'année Délibération de l'AG du - Affectation du résultat N-1 - Excédent ou déficit N	8 384 534	(8 384 534) (749 629) (9 134 163)	(749 629)
Subventions d'investissement - Augmentations de l'exercice - Reprises de l'exercice	952 513	74 009 255 895 (181 886)	770 627
	88 633 508	(986 244)	87 647 264

DETAIL DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Fonds propres fin d'exercice 31/12/2023	Affectations du résultat selon la délibération de l'AG du				Autres mouvements				Fonds propres fin d'exercice 31/12/2024
		15/06/2024				2024				
		Dotations de réserves	Dont Générosité du Public	Reprises de réserves	Dont Générosité du Public	Augmentations	Dont Générosité du Public	Diminutions	Dont Générosité du Public	
Fonds propres (sans droit de reprise)										
Valeur d'origine de l'immobilier	38 470 942			(1 505 174)	(1 320 038)					36 965 768
Ecart de réévaluation libre de l'immobilier	3 196 068							(54 729)	(47 997)	3 141 339
Valeur d'origine des titres de la dotation	16 729									16 729
Apports sans droit de reprise	61 875									61 875
Total fonds propres sans droit de reprise	41 745 614			(1 505 174)	(1 320 038)			(54 729)	(47 997)	40 185 711
Réserves										
Réserve d'investissement	5 700 000	4 300 000	3 771 100							10 000 000
Réserve de développement France	9 583 139	2 000 000	1 754 000							11 583 139
Réserve de développement International	813 319									813 319
Réserve de sécurité	5 198 823									5 198 823
Réserve de dévt des ressources, territoires & innovation	1 328 277	2 084 534	1 828 136							3 412 811
Réserve d'aide à la personne	4 806 693									4 806 693
Total réserves	27 430 251	8 384 534	7 353 236							35 814 785
Subventions d'investissement	952 513									770 627
Nouvelles subventions reçues						74 009				
Amortissements inscrits au compte de résultat								(255 895)		
Total subventions d'investissement	952 513					74 009		(255 895)		770 627
Total avant report à nouveau	70 128 378	8 384 534	7 353 236	(1 505 174)	(1 320 038)	74 009		(310 624)	(47 997)	76 771 123
Report à nouveau	10 120 596									11 625 770
Affectation de résultat de l'année précédente										
Autres affectations décidées lors de l'AG		1 505 174								
Reprises décidées lors de l'AG										
-										
-										
Total avant résultat	80 248 974	1 505 174								88 396 893
-										
Résultat année précédente	8 384 534			(8 384 534)						
-										
Résultat de l'année						(749 629)				(749 629)
-										
Total	88 633 508	9 889 708	7 353 236	(9 889 708)	(1 320 038)	(675 620)		(310 624)	(47 997)	87 647 264

4.2.2 Suivi des fonds dédiés (en euros)

Situation	Collecte exercice	Montant initial collecté	Fonds à engager au début de l'exercice A 31/12/2023	Reclassements 2024	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées B 2024	Utilisations en cours d'exercice C 2024	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A+B-C 31/12/2024
Ressources							
Financements privés et subventions							
Financements d'investissements privés			1 674 445		55 000	(359 813)	1 369 632
Sous-total			1 674 445		55 000	(359 813)	1 369 632
Autres fonds dédiés							
Legs Bereyziat affecté à AURA	2024	290 194			290 194	(290 194)	0
Legs Diesnis affecté au CRG	2024	227 670			227 670	(227 670)	0
Legs Brigaux affecté à Tours	2023	272 411	242 498			(50 993)	191 505
Sous-total		790 275	242 498		517 864	(568 857)	191 505
TOTAL		790 275	1 916 943		572 864	(928 670)	1 561 137

4.2.3 Tableau des provisions pour risques et charges et Tableau des Fonds reportés

	Provisions en début d'exercice 31/12/2023	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2024
		Dotations 2024	Reprises 2024	Reclassements 2024	
Provisions pour risques & charges	2 414 735	160 248	(246 352)		2 328 632
Prov. pour risques	1 044 081	130 875	(30 000)		1 144 956
Prov. pour réalisation / legs & donations	283 116	6 522	(216 352)		73 286
Prov. pour indemnités de fin de carrière	1 087 539	22 851			1 110 390
Provisions pour dépréciations					
Prov. dépréciation et contentieux des legs (créances)	938 560		(806 088)		132 471
-					
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	645 435	943 078	(635 535)		952 978
Prov. dépréciation titres immobilisés	9 900				9 900
Prov. dépréciation autres titres	635 535	943 078	(635 535)		943 078
Provision pour dépréciation des comptes de tiers		66 146			66 146
Prov. dépréciation cptes débiteurs					
Prov. dépréciation cptes personnes suivies	0				0
Prov. dépréciation cptes sociaux	0	66 146			66 146
	3 998 730	1 169 473	(1 687 975)		3 480 227

	Provisions en début d'exercice 31/12/2023	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2024
		Dotations 2024	Reprises 2024	Reclassements 2024	
Fonds reportés	45 053 930	25 788 577	(14 872 453)	71 895	56 041 949
Fonds reportés liés aux legs et donations	45 053 930	25 788 577	(14 872 453)	71 895	56 041 949
	45 053 930	25 788 577	(14 872 453)	71 895	56 041 949

4.2.4 Etat des dettes

	Montant brut au 31/12/2024	A moins d'un an	A plus d'un an	Plus de 5 ans
	-		-	
Fonds reportés sur legs	56 041 949	56 041 949		
Fonds dédiés	1 561 137	1 561 137		
	-			
Emprunts auprès des étabts de crédit	1 603 461	72 546	290 184	1 240 731
Banques créditrices	5 139	5 139		
Fournisseurs & comptes rattachés	2 519 696	2 519 696		
Dettes des legs et donations	6 390 453	6 390 453		
Dettes sociales & fiscales	6 458 221	6 458 221		
Autres dettes diverses				
Dettes diverses	2 622 879	2 622 879		
Charges à payer	99 367	99 367		
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance	3 818 053	3 818 053		
	81 120 355	79 589 440	290 184	1 240 731

Détail des Charges à payer et Produits à recevoir

<u>Détail des Charges à payer</u>	
<u>Fournisseurs</u>	
Fournisseurs - Factures non parvenues	306 953
<u>Dettes fiscales & sociales</u>	
Provision pour congés payés	1 408 240
- Provision charges sociales sur congés payés	831 706
- Provision pour droits acquis épargne temps	1 007 910
- Provision charges sociales sur droits acquis épargne temps	595 272
- Caisses de retraite, prévoyance, mutuelle	715 361
- URSSAF	1 024 393
- Autres dettes fiscales et sociales	875 339
<u>Charges à payer</u>	
Charges à payer	99 367

<u>Détail des Produits à recevoir</u>	
<u>Fournisseurs</u>	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	2 165
<u>Dettes fiscales & sociales</u>	
- Indemnités IJSS encaissées non encore déduites des bulletins de paie	406 146
- Personnel : Produits à recevoir	26 506
<u>Produits à recevoir</u>	
- Produits à recevoir	943 273

4.2.6 Produits et charges des legs et donations (produits en négatif)

PRODUITS ISSUS DES LEGS :

VNC IMMO.RECUES DESTINEES A ETRE CEDEES	-9 127 146
DOT. PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	-912 661
REPORTS EN FONDS REPORTES	-25 788 577
REALISATION DES ASSURANCES VIE	14 026 884
VENTES IMMOBILIERES	10 723 125
VENTES TITRES	6 125 511
REALISATION LIQUIDITES & OR	13 889 587
VENTES MOBILIERES	735 343
REVENUS BIENS IMMOBILIERS RECUS PAR LEGS	257 889
REVENUS TITRES RECUS PAR LEGS	14 698
AUTRES REVENUS DIVERS	30 205
LEGS BRUTS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & AUX EAT ASSO.	390 107
PRODUITS CESSIONS IMMO.RECUS DESTINES A ETRE CEDES	9 764 091
REPRISES PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	662 764
UTILISATIONS DES FONDS REPORTES	14 872 453
TRANSFERTS CHARGES LEGS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & EAT ASSO.	35 136
TOTAL PRODUITS	35 699 408

CHARGES DE REALISATION DES LEGS :

HONORAIRES AVOCATS	25 147
HONORAIRES NOTAIRES & GENEALOGISTES	320 757
HONORAIRES EXPERTS	24 637
FRAIS ENERGIES	3 898
FRAIS LOCATIONS	3 061
CHARGES LOCATIVES, DE COPRO. & ASSURANCES	130 073
FRAIS D'ENTRETIEN SEPULTURES	38 147
FRAIS D'ENTRETIENS DIVERS	35 251
IMPOTS & TAXES	161 341
CHARGES DE SUCCESSIONS	518 703
FRAIS DES VENTES FAITES PAR LE GARDE MEUBLE	89 664
FRAIS TRAITEMENT LEGS VIRES AU FONDS DE DOTATION "Transmission et Fraternité"	35 136
FRAIS SUCCESSIONS LEGS VIRES AU FONDS DE DOTATION "Transmission et Fraternité"	412
TOTAL CHARGES	1 386 226

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2019. L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 67,8 M€.

Elles se composent principalement de 2 153 683 heures de bénévolat, recensées périmètre par périmètre, et valorisées au taux horaire de 31,49 €. Ce taux correspond au salaire horaire moyen dans le secteur privé, tel que publié par l'INSEE dans sa dernière enquête disponible, auquel est appliqué un taux de charges sociales de 40%.

5.1.2 Dons en nature

Néant

5.1.3 Engagements hors bilan

5.1.3.1 Mont-Evray

L'Association PFP a signé en 1993 un bail à construction d'une durée de 50 ans, et a fait construire des bâtiments qui seront transférés au propriétaire du terrain au terme du bail.

L'Association PFP s'est portée caution solidaire auprès de la Caisse d'Epargne pour garantir l'ensemble des engagements du Centre de Rencontre des Générations (établissement géré par PFP-AGE) à hauteur de 125 000 €. Cet engagement à durée indéterminée peut être suspendu à tout moment par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

L'Association PFP s'est portée caution auprès de la Société Générale pour garantir l'ensemble des engagements du Centre de Rencontre des Générations (établissement géré par PFP-AGE) à hauteur de 121 959 €. Cet engagement à durée indéterminée peut être suspendu à tout moment par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

5.1.3.2 SCI A. Marquiset

L'Association PFP s'est portée caution jusqu'au 30 janvier 2037 auprès de la Société Générale pour garantir un prêt de 8 692 608,28 €, au taux de 1,25 % l'an. Le montant de l'engagement est limité à un montant de 6 500 000 €, incluant principal et intérêts, frais et accessoires, l'indemnité de résiliation si elle est prévue au contrat ou la soulte actuarielle due par le client.

5.2 Effectif salarié

	2024				2023			
	EFFECTIF PRESENT AU 31/12		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		EFFECTIF PRESENT AU 31/12		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN	
	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **
<u>Temps pleins</u>								
- Hommes	98	10	98	10	94	7	94	7
- Femmes	238	18	238	18	232	14	232	14
	336	28	336	28	326	21	326	21
<u>Temps partiels</u>								
- Hommes	4	1	3	0	7	0	5	0
- Femmes	25	1	17	1	27	2	20	1
	29	2	20	1	34	2	25	1
Total hommes	102	11	101	10	101	7	99	7
Total femmes	263	19	255	19	259	16	252	15
<u>TOTAL</u>	365	30	356	29	360	23	351	22
Total hommes	113		111		108		106	
Total femmes	282		274		275		267	
<u>TOTAL</u>	395		385		383		373	

Modes de calcul :

(1) Chaque personne, qu'elle soit à temps plein ou à temps partiel compte pour 1. Le temps de travail des personnes à temps partiel n'est pas pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

(2) Le temps de travail des personnes à temps partiel est pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

5.3 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 80 880 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce).

5.4 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

La somme des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'Association s'élève à 313 317 €. Les dirigeants membres du Conseil d'administration sont des bénévoles élus et ne sont pas rémunérés.

5.5 Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (version synthétique)

Pays	Montant
ALGERIE	10
ALLEMAGNE	6 925
ANDORRE	420
AUSTRALIE	139
BELGIQUE	782 912
BIELORUSSIE	80
CANADA	1 114
CHILI	1 254
CHINE	181
CHYPRE	54
COTE D'IVOIRE	1
CROATIE	154
DANEMARK	60
EMIRATS ARABES UNIS	4 092
ESPAGNE	3 369
ETATS UNIS D'AMERIQUE	2 203
FINLANDE	40
HONGRIE	110
IRLANDE	957
ISLANDE	15
ISRAEL	144
ITALIE	270
JERSEY	103
LIBAN	240
LIECHTENSTEIN	30 000
LUXEMBOURG	4 021
MADAGASCAR	40
MAROC	120
MAURICE	30
MONACO	9 411
NORVEGE	30
NOUVELLE CALEDONIE	608
PAYS-BAS	370

POLOGNE	10
POLYNESIE FRANCAISE	1 169
PORTO RICO	50
PORTUGAL	967
REUNION	180
ROUMANIE	50
ROYAUME UNI	40 108
SAINT PIERRE ET MIQUELON	303
SUEDE	478
SUISSE	68 066
TAIWAN	2 156
TCHAD	271
THAILANDE	697
TUNISIE	76
Total général	964 055

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'Association PFP doit établir en application de l'article 434-3 est mise à disposition du public au siège de l'Association, situé 19, Cité Voltaire 75011 PARIS.

** Par ailleurs, l'Association PFP a signé en 2024 deux conventions avec un mécène en Belgique pour un montant de 860 500 €. Il a été encaissé un montant de 780 000 € sur l'exercice. Ce montant est donc mentionné dans l'EAR.

5.6 Compte de résultat par origine et destination (en Euros)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2024		Exercice 2023	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	18 080 435	18 080 435	17 805 107	17 805 107
- Legs, donations et assurances-vie	35 699 408	35 699 408	40 278 991	40 278 991
- Mécénat	2 231 650	2 231 650	3 276 148	3 276 148
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 350 897	3 350 897	3 364 867	3 364 867
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 344 952		1 738 612	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 364 670		1 871 836	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 511 275		3 453 959	
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	635 535	635 535	393 701	233 971
5 UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	928 670	928 670	379 457	30 995
TOTAL	67 147 494	60 926 596	72 562 678	64 990 079
CHARGES PAR DESTINATION				
1 MISSIONS SOCIALES	48 122 756	42 523 948	45 091 087	38 733 121
1.1 REALISEES EN FRANCE				
- Actions réalisées par l'organisme	41 417 507	36 598 817	38 996 900	33 498 231
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	6 572 249	5 807 605	5 967 488	5 126 056
1.2 REALISEES A L'ETRANGER				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	133 000	117 526	126 700	108 835
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	11 628 563	11 628 563	11 679 909	11 679 909
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6 291 989	5 669 899	6 120 464	5 414 024
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 163 718	943 078	844 961	399 961
5 IMPOT SUR LES BENEFICES	117 233		169 312	
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	572 864	572 864	272 411	
TOTAL	67 897 123	61 338 352	64 178 144	56 227 015
EXCEDENT OU DEFICIT	-749 629	-411 756	8 384 534	8 763 064

5.7 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (en Euros)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2024	Exercice 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2024	Exercice 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 MISSIONS SOCIALES 1.1 REALISEES EN FRANCE - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes 1.2 REALISEES A L'ETRANGER - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes 2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS 2.1 - Frais d'appel à la générosité du public 2.2 - Frais de recherche d'autres ressources 3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 36 598 817 5 807 605 117 526 11 628 563 5 669 899	33 498 231 5 126 056 108 835 11 679 909 5 414 024	1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC 1.1 Cotisations sans contrepartie 1.2 Dons, legs et mécénat - Dons manuels - Legs, donations et assurances vie - Mécénat 1.3 Autres produits liés à la générosité du public	- 18 080 435 35 699 408 2 231 650 3 350 897	- 17 805 107 40 278 991 3 276 148 3 364 867
TOTAL DES EMPLOIS	59 822 410	55 827 054	TOTAL DES RESSOURCES	59 362 390	64 725 113
4 Dotations aux provisions et dépréciations	943 078	399 961	2 Reprises sur provisions et dépréciations	635 535	233 971
5 Reports en fonds dédiés de l'exercice	572 864	0	3 Utilisation des fonds dédiés antérieurs	928 670	30 995
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	(411 756)	8 763 064	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	60 926 596	64 990 079	TOTAL	60 926 596	64 990 079

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	46 932 500	36 667 429
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-411 756	8 763 064
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	1 744 122	1 502 007
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	48 264 866	46 932 500

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOIS DE L'EXERCICE	Exercice 2024	Exercice 2023	RESSOURCES DE L'EXERCICE	Exercice 2024	Exercice 2023
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES 1.1 Réalisées en France 1.2 Réalisées à l'étranger 2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS 3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	69 408 501	66 496 469	1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	68 834 645 144 806 429 050	66 075 488 84 223 336 758
TOTAL	69 408 501	66 496 469	TOTAL	69 408 501	66 496 469

Annexe du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et du compte de résultat par origine et destination CROD

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD) ont été établis selon le règlement 2020-08.

1) Le suivi des emplois et ressources collectés auprès du public

A) Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice représente les fonds collectés auprès du public non encore utilisés, y compris les fonds propres, ayant vocation à être utilisés sur plusieurs années.

Outre le changement de présentation des rubriques du CER, l'application du règlement 2018-06 a entraîné un recalcul du solde d'ouverture au 01 janvier 2020 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés.

Le calcul de ce solde d'ouverture se décomposait comme suit :

Fonds propres au 31/12/2019	78 834 014 (A)
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes au 31/12/2019	43 594 781
Participation SCI Armand Marquiset	9 807 470
Total	53 402 251 (B)
Legs en cours de réalisation	3 209 416 ©
Disponible (A) - (B) + ©	28 641 179
Nouveau T1 = disponible X taux de GP	26 884 608

Ce « disponible » a été multiplié par le taux moyen de générosité du public (GP) dans le total des ressources de l'Association, pour les exercices allant de 2015 à 2019, soit 93,9%.

Solde de GP = « disponible » X taux de GP = **26 884 608 €**.

B) L'affectation par emplois des ressources collectées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

Les ressources collectées liées à la générosité du public consommées sur l'exercice sont affectées par itérations :

Les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont :

- D'abord financés par les ressources autres que celles liées à la générosité du public. Les excédents de ces ressources n'étant pas reportables sur l'exercice suivant, ce sont en priorité ces ressources qui financent les emplois de l'année.

- Puis le solde restant est financé par la générosité du public (générosité du public de l'année + le solde restant de la générosité du public non utilisé à la fin de l'exercice précédent).

- Ensuite l'investissement net de l'exercice est lui aussi financé par la générosité du public. S'il y a désinvestissement net, le montant correspondant augmente le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice.

- Le montant maximal disponible pour le financement des emplois est la somme des ressources collectées auprès du public de l'année + le solde de l'année antérieure de ces ressources non utilisées les années précédentes.

Les missions sociales sont financées par :

- 90 % des subventions et concours publics reçus, les 10% restant finançant le fonctionnement.
- Les produits divers directement liés aux missions, tels que la participation des personnes accompagnées en séjours de vacances.
- Le solde est financé par les ressources liées à la générosité du public.

En 2024, 88 % des missions sociales sont financées par les ressources liées à la générosité du public.

Les frais de recherches de fonds sont financés à 100% par les ressources liées à la générosité du public.

Enfin, les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les produits financiers
- Les autres produits, divers ou exceptionnels, n'étant pas directement liés aux missions sociales
- Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public.

En 2024, 90 % du fonctionnement est financé par la générosité du public.

C) Les investissements nets liés à la générosité du public sont ceux qui ne sont pas financés par les subventions et contributions financières.

Pour les investissements :

Les acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par la générosité du public sont constituées des :

- Immobilisations acquises et comptabilisées dans l'année.
- Immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours dans l'année.
- Diminution des immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours de l'année précédente (Ces immobilisations ayant déjà été financées par la générosité du public l'année précédente)
- Diminution du montant des subventions et financements privés d'investissement encaissés dans l'année.

Le solde des ressources liées à la générosité du public de l'année, auquel s'ajoute le solde de ces ressources non utilisées les années précédentes est en priorité utilisé pour le financement :

- En premier les missions sociales,
- En deuxième les frais de recherches de fonds,
- En troisième les frais de fonctionnement,
- Et enfin, en quatrième l'investissement net de l'exercice.

Ces investissements sont diminués du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Pour les désinvestissements :

La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

D) Le total des emplois financés par des ressources collectées liées à la générosité du public représente la somme des éléments ci-dessus (B + C)

Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés) correspond au report initial (A) auquel on rajoute les ressources collectées liées à la générosité du public au cours de l'exercice et duquel on déduit les emplois de l'année (D).

2) Les ressources

2.1) Les ressources collectées auprès du public :

Il s'agit des : dons, legs, ventes en nature faites en fraternité régionale ou au siège, ainsi que du mécénat.

Le mécénat est composé de fonds apportés sans contrepartie par des entités privées (entreprises et fondation). En est exclue la Fondation des Petits Frères des Pauvres (fondation abritante et fondations abritées), dont la gouvernance, l'objet social et les actions ont des liens forts et historiques avec ceux de l'Association.

Les autres produits liés à la générosité du public sont composés de ventes de biens mobiliers et objets reçus au titre de dons, legs ou donations, des produits financiers, **et des plus-values de cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public (art 432-7 du règlement ANC 2018-06)**. Ces dernières induisent une différence entre le total des charges et des produits figurant au compte de résultat et celui figurant au CROD pour un montant de 65 644 euros.

2.2) Produits non liés à la générosité du public

Les contributions financières sans contrepartie sont des ressources apportées par des entités privées, hors celles qui sont mentionnées dans le paragraphe 2.1 ci-dessus. Elles comprennent donc les financements provenant de la Fondation des Petits Frères des Pauvres.

Les autres produits liés non liés à la générosité du public sont composés de :

- Participations des personnes âgées ou en situation de précarité aux séjours de vacances, indemnités d'occupation de maisons de vacances par d'autres organismes ou participations diverses
- Produits et remboursements divers
- Produits financiers
- Produits exceptionnels, hors produits nets des cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public

2.3) Subventions et autres concours publics

Il s'agit des financements d'origine publique, apportés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entités de droit public.

2.5) Reprises de provisions

Dans le CER, toutes les reprises de provisions sont distinguées des autres ressources.

3) Les emplois

3.1) Les emplois courants

3.1.1) La méthodologie

La comptabilité analytique permet de suivre le département du siège ou la fraternité régionale à l'origine de la dépense (périmètre de responsabilité budgétaire) d'une part et la finalité de la dépense (mission sociale, recherche de fonds, frais de fonctionnement ...) d'autre part.

3.1.1.1) Les salaires et charges sociales sont répartis au prorata du temps estimé de chaque équipe dans le domaine concerné. Ces ventilations sont globales pour l'ensemble des fraternités régionales, et pour chacun des départements du siège.

	Accompagner	Agir collectivement	Témoigner alerter	Recherche de fonds	Communication	Fonctionnement
Fraternités régionales	50%	38%	2%	2%	0%	8%
Siège	10%	35%	2%	24%	4%	25%
Global	36%	37%	2%	10%	1%	14%

3.1.1.2) Les autres charges sont imputées soit :

- Directement selon la finalité de la dépense pour les dépenses directes
- Indirectement au prorata des répartitions des effectifs par domaine dans le département du siège ou dans la fraternité régionale concernée.

3.1.1.3) Les dotations aux amortissements sont affectées de la manière suivante :

- Les amortissements des établissements d'hébergement et des maisons de vacances sont affectés aux missions sociales correspondantes.
- Les amortissements de la recherche de fonds sont affectés aux charges directes de ces domaines.
- Les amortissements du siège sont affectés aux frais de gestion et d'administration.
- Les amortissements concernant plusieurs fraternités régionales peuvent être répartis via une clé de répartition.

3.1.1.4) Le financement apporté à PFP-AGE est ventilé entre missions sociales et fonctionnement, d'après la comptabilité analytique de PFP-AGE.

3.1.1.5) Les aides directes aux associations membres de la Fédération Internationale des PFP sont affectées aux missions sociales réalisées à l'étranger.

3.1.1.6) Les charges directes et indirectes de communication

- Se rapportant aux missions sociales, en particulier aux actions de « témoigner, alerter », sont affectées aux missions sociales
- Se rapportant à la communication institutionnelle sont affectées au fonctionnement.

3.2) Les Missions sociales

3.2.1) La première mission sociale est Accompagner. Elle se décline en 7 grandes actions :

3.2.1.1) Accueillir, orienter, aller vers :

Premier contact d'évaluation et d'orientation pour des personnes non encore accompagnées.

3.2.1.2) Visites, rencontres :

Visites dans les quartiers, les rencontres en établissement, les rencontres auprès des personnes malades ou en fin de vie ainsi qu'auprès des personnes en situation de mal-logement ou de grande précarité.

3.2.1.3) Noël et les animations collectives :

Réveillons individuels et collectifs, les sorties et fêtes, les ateliers, les lieux d'animation à la journée.

3.2.1.4) Vacances :

Séjours de plus de deux jours et mini-séjours : charges directes ou indirectes ainsi que de la quote-part du financement apporté à PFP-AGE concernant les vacances et les amortissements des travaux dans les maisons de vacances.

3.2.1.5) Aide aux personnes :

Aides au logement, à l'hébergement à la santé, aux transports, aides alimentaires, et tout autre type d'aide directe aux personnes, incluant les ressources humaines nécessaires à la distribution pertinente de ces aides. Elle inclut les aides versées au titre de la « Réserve d'Aide à la Personne ».

3.2.1.6) Hébergement :

Hébergement hors aides aux personnes, notamment le financement des hébergements transitoires et temporaires au travers d'une quote-part du financement apporté à PFP-AGE.

3.2.1.7) Loger :

Logement hors aides aux personnes.

3.2.2) La deuxième mission sociale, Agir Collectivement, se décline en 4 grandes actions :

3.2.2.1) Soutenir les aidants :

Voisinage et intergénérationnel avec le Centre de Rencontre des Générations.

3.2.2.2) Prospecter, soutenir et former les bénévoles :

Moyens nécessaires au bénévolat.

3.2.2.3) Animation de la vie associative :

Réunions nationales, locales, communication interne, outil Kiosque ...

3.2.2.4) Action internationale :

Participation à la Fédération Internationale, les aides directes à la collecte européenne de fonds, et toutes les missions réalisées en faveur de l'étranger.

3.2.3) La troisième mission sociale, Témoigner, Alerter, comprend essentiellement des dépenses directes ou indirectes de communication externe reliées à cette mission

3.3) La recherche de fonds

Ces charges concernent le traitement des dons et des legs et comprennent principalement :

- Les mailings, le routage, les brochures, les locations d'adresses, les affranchissements, les honoraires relatifs aux campagnes de recherche de fonds.
- Les frais de structures des services de recherche de fonds, de gestion des legs et donations.

3.4) Le fonctionnement

Outre une quote-part de frais de personnels, il intègre les charges financières et exceptionnelles, hors dotations aux provisions.

3.5) Présentation des financements apportés

Les financements apportés par l'association à d'autres entités sont affectés analytiquement en fonction des activités financées.

Les financements apportés à PFP-AGE sont affectés selon son propre plan analytique, qui a été homogénéisé avec celui de l'Association.

4) Dons et legs traités par l'association puis virés à des structures en lien avec Petits Frères des Pauvres

Les dons et les legs qui transitent par l'association Petits Frères des Pauvres pour être ensuite transmis, soit au Fonds de dotation Transmission et fraternité, soit aux EAT associatives (équipes d'action territoriales ayant choisi de rester des associations avec une personnalité juridique distincte, mais liées à l'Association Petits Frères des Pauvres par convention) figurent au CER de la manière suivante :

- En ressources, dans les dons et legs collectés pour leurs montants bruts
- Pour les emplois, dans les missions sociales réalisées en France pour leurs montants nets et en frais de recherche de fonds pour les frais de traitement des dossiers